

Relevé de décisions du Comité Directeur de ligue

Sète – 7 janvier 2017

Le Comité Directeur a été convoqué le 16/12/2016 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente de la Ligue d'Aïkido Languedoc-Roussillon.

Membres présents ou représentés : Hervé Breton, Pierre Brun, Julien Cuny, Christian Fernandez de la Torre, Sylvie Gerbaix, Nathalie Hiessler (repr.), Jacques Lecomte, Franck Loiseau (repr.), Frédéric Lopez, Lucien Martinez, Lucien Merlet (repr.), Vincent Munier (repr.), Caroline Pappalardo, François Pottier, Emmanuelle Ranchoup, Gilles Rovere et Yolaine Trichet-Loiseau (repr.).

17 membres sur 17 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 17h50 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 05/11/2016.
2. Point sur les licences et les clubs au 31/12/2016.
3. Communication Ligue : adresses électroniques standardisées.
4. Tatamis de la Ligue à Carcassonne.
5. Point sur les commissions.
6. Réforme territoriale.
7. Finances.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 05/11/2016

Le compte-rendu du Comité Directeur du 05/11/2016 est adopté à l'unanimité.

2. POINT SUR LES LICENCES ET LES CLUBS AU 31/12/2016

Au 31/12/2016, la Ligue comptait 1095 licences (en fin de saison 2015-2016 la Ligue comptait 1349 licences) réparties sur 51 clubs. Il est à noter :

- qu'un club a fermé dans le Gard : St Hippolyte du Fort (départ pour raisons professionnelles de l'enseignant) ;
- que deux clubs ont rejoint la FFAAA (un dans le département 66, un autre dans le Gard même si ce dernier a conservé à ce jour une affiliation FFAB avec deux licences 2016-2017) ;
- que deux clubs se sont créés dans l'Hérault (Montarnaud et Béziers) ;
- qu'un club a été intégré à la FFAB à Montbazin (Hérault).

Il n'est pas possible de savoir via les données informatiques de la FFAB quelle était la situation au même jour l'année précédente, l'évolution ne sera donc visible qu'en fin de saison.

3. COMMUNICATION LIGUE : ADRESSES ELECTRONIQUES

Lors du dernier Comité Directeur, Jacques Lecomte avait proposé que puissent être mises en place des adresses électroniques « standardisées ». Nathalie Hiessler s'est penchée sur le sujet et a testé plusieurs options.

Deux éléments sont particulièrement intéressants :

- le premier est la création possible de 5 adresses dans le pack internet payé à ce jour : il est donc proposé de créer les adresses suivantes :
 - **une pour la présidence** pour Emmanuelle ;
 - **une pour l'ACTR/Commission Technique** pour Jacques (qui transmettra ensuite aux commissions éventuellement concernées/intéressées) ;
 - **une pour la communication** pour Lucien : Lucien utilisera cette adresse pour diffuser toutes les informations institutionnelles Ligue (et CODEP) validées par l'ACTR et la présidente, et pourra utiliser son adresse personnelle pour le reste s'il souhaite faire les diffusions d'autres choses : l'intérêt sera de dissocier encore plus ce qui ressort de la communication de la Ligue et ce qui ressort de communications plus privées ;
 - **une pour le Secrétariat** pour François (pour les inscriptions aux stages BIFA, aux passages de grades, notamment) ;

Nathalie se charge de mettre en place ces adresses progressivement, d'envoyer un message d'explications pour les configurations des messageries personnelles et se tient à disposition si nécessaire pour le suivi personnalisé.

- la seconde est la mise en place d'un mécanisme permettant d'envoyer un message à l'ensemble des membres du Comité Directeur en indiquant une seule adresse électronique (évitant ainsi de rentrer tous les noms un par un au risque d'en oublier un...) : tout le monde trouve l'idée intéressante.

4. POINT SUR LES TATAMIS DE LA LIGUE A CARCASSONNE

François Pottier indique qu'à ce jour, la Ligue dispose de tatamis qui sont :

- pour certains (32 en tout) à Carcassonne pour la 5e saison ;
- pour d'autres à l'ANSD de Nîmes pour la 3e saison.

La règle était que les tatamis soient mis à disposition gratuitement pendant deux saisons pour aider au lancement des clubs, et qu'ensuite ils devaient être loués ou rendus.

Pour l'ANSD, la situation est en cours d'être réglée, la question n'est donc pas à l'ordre du jour et sera évoquée au Comité Directeur de fin de saison (mai ou juin).

Pour Carcassonne, François leur a adressé un courrier de mise en demeure dès le mois de novembre dernier ; ils ont répondu être en train d'acheter des tatamis mais avoir encore besoin de ceux prêtés jusqu'à décembre minimum.

La situation étant ce qu'elle est puisque nous récupérons un cas au jour J et après discussion et échanges d'arguments, il est convenu que François leur adressera un courrier indiquant la position du Comité Directeur de ce jour, qui est la suivante :

- nous réitérons la demande de récupérer les tatamis, la durée de prêt gratuit étant échu depuis longtemps, avec une date limite au 30/06/2017 dernier délai ;

- nous indiquons que la location des tatamis pour cette saison est de 320 € (calculée sur la durée d'amortissement d'un tatami estimée à 10 ans, avec un prix de départ de 100 € environ), pour les 32 tatamis ;
- que si la restitution (devant intervenir directement chez François Pottier) intervient en tout ou partie avant le 30/06/2017, la somme serait réduite au prorata de la durée restante.

5. POINT SUR LES COMMISSIONS

Jacques Lecomte rappelle les responsables de Commissions (cf. compte-rendu précédent).

Pour la **commission Technique**, la composition est la suivante :

⇒ *Jean-François Bosc, Hervé Breton, Pierre Brun, Pierre Castay, Thierry Castillo, Gilbert Clerc, Julien Cuny, Christian Fernandez de la Torre, Sylvie Gerbaix, Jacques Lecomte, Eric Lecoutre, Erick Lucat, Lucien Merlet, Stéphane Mimouni, Vincent Munier, Emmanuelle Ranchoup, Yolaine Trichet-Loiseau.*

Pour la **commission Enfants**, Caroline Pappalardo se propose pour prendre la responsabilité de celle-ci : tout le monde est d'accord.

⇒ *Les autres membres qui se sont manifestés ou sont pressentis pour l'intégrer sont : Gilbert Clerc, Marcel Bienvenu, Nathalie Richet, entre autres... Caroline se rapprochera d'eux.*

Pour le **référént ENA** (dont le rôle est rappelé - cf. compte-rendu précédent), Gilles Rovere se propose est tout le monde est également d'accord.

Concernant la **liste des Examineurs**, Jacques et Emmanuelle ont revu celle-ci pour y ajouter les nouvelles personnes pouvant en faire partie :

- personnes présentes sur la liste et maintenues : *Hervé Breton, Pierre Brun, Gilbert Clerc, Christian Fernandez de la Torre, Yolaine Trichet-Loiseau, Christian Janssen, Jacques Lecomte, Emile Metzinger, Roberto Montserrat ;*
- personnes ajoutées sur la liste : *Jean-François Bosc, Thierry Castillo, Julien Cuny, Sylvie Gerbaix, Lucien Merlet, Vincent Munier, Marc Pasquet, Emmanuelle Ranchoup.*

La proposition est adoptée à l'unanimité ; elle sera notifiée à la FFAB pour que la CSDGE accepte ou non ces modifications lors de sa prochaine réunion normalement (début mars 2017).

6. REFORME TERRITORIALE

❖ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA LIGUE AU FUTUR COMITE DIRECTEUR DE LA FUTURE « GRANDE » LIGUE**

Emmanuelle Ranchoup demande si des membres du Comité Directeur sont volontaires pour être membres du futur Comité Directeur de la future Ligue Occitanie (+ ajout de « Pays Catalan » - nom à proposer à la demande du club de Perpignan), sachant qu'en plus de la présidente de la Ligue Languedoc-Roussillon (membre de droit) deux autres membres peuvent être désignés par le Comité Directeur (et éventuellement par l'Assemblée Générale pour ratification, à voir selon les textes à modifier pour la Ligue).

Sont candidats, dans l'ordre alphabétique : Sylvie Gerbaix, Franck Loiseau, François Pottier et Yolaine Trichet-Loiseau.

Tous les votes sur des personnes devant intervenir à bulletin secret et comme il n'y a pas urgence, tout le monde est d'accord pour reporter ce vote au prochain Comité Directeur.

❖ DISCUSSION AUTOUR DU DEVENIR DE LA LIGUE : DELEGATION OU COMITE INTERDEPARTEMENTAL

La présentation de la réforme territoriale a été faite à diverses reprises, et le choix à opérer par les Ligues touchées par la réforme a été explicité par le document voté en Assemblée Générale fédérale le 19/11/2016 (envoyé avec l'ordre du jour au présent Comité Directeur).

Emmanuelle Ranchoup rappelle que le choix à opérer par la Ligue est totalement indépendant du choix que fera Midi-Pyrénées (on peut avoir une Délégation et un Comité Interdépartemental sur une Ligue). Elle précise également que, que l'on choisisse de devenir une Délégation ou un Comité Interdépartemental, les compétences dévolues à la structure resteront les mêmes (qui sont les mêmes que celles de la Ligue actuelles à l'exception des relations institutionnelles, des demandes de subventions et de la responsabilité des CORG - même s'il restera possible d'organiser localement des sessions de passages de grades à plusieurs endroits de la Ligue en même temps).

Les différences principales résident dans les points suivants :

- la Délégation est un organe interne de la FFAB, alors que le Comité Interdépartementale est un organe déconcentré (qui permet d'être reconnu par les Conseils Départementaux du territoire comme interlocuteur) ;
- le Comité Interdépartemental touchera les ristournes versées par la Fédération directement, alors que la Délégation ne pourrait les toucher que par leur transit par la Ligue (et avec la signature d'une convention tripartite FFAB/Ligue/Délégation) ;
- le Comité Interdépartemental pourra solliciter des subventions auprès des Conseils Départementaux, et ne pourra utiliser cette somme que sur les départements concernées (si le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales octroie par exemple 1000 €, ces 1000 € devront être utilisés sur le territoire de ce département exclusivement) ;
- la Délégation permet aux Comités Départementaux de continuer à exister de manière indépendante ; le Comité Interdépartemental est issu de la fusion de la Ligue avec les CODEP (une autre procédure est possible mais nécessite la dissolution de ceux-ci, ce n'est pas souhaitable : même si la procédure de fusion est plus complexe, elle permet un meilleur travail en commun et issu d'un travail groupé).

Des différentes discussions, il ressort que :

- si la Délégation serait une procédure plus facile à mener administrativement à ce jour (la transformation de la Ligue en Délégation se ferait pas modification des statuts et du règlement intérieur de la Ligue, sans tenir compte des CODEP), il n'empêche que cela pourrait complexifier la situation à venir du fait de la multiplication des strates administratives et techniques (FFAB + Délégation + CODEP au lieu de FFAB + Comité Interdépartemental) ;
- l'orientation vers un Comité Interdépartemental, même si plus complexe pour les mois à venir (concertation avec les CODEP, rédaction, publication et validation d'un traité de fusion avant les AG de toutes les instances et modification des textes de la Ligue), permettra de simplifier la gestion à venir, non seulement en terme de calendrier, mais également de mobilisation des différentes volontés et des bénévoles du territoire.

Le Comité Directeur est donc plutôt favorable à un Comité Interdépartemental dès l'automne 2017, même si le vote formel interviendra une fois que les CODEP auront statué, et que le vote final dépendra de l'Assemblée Générale de la Ligue et des CODEP bien entendu. Emmanuelle Ranchoup indique avoir d'ores et déjà contacté les Présidents des CODEP concernés (30, 34 et 66) afin qu'ils puissent décider avec leurs instances du choix à opérer : elle propose que personne ne soit contraint, et que chaque voix entre CODEP et Ligue compte à égalité, peu importe le nombre de licenciés.

Il faut en effet véritablement que le projet soit voulu et porté par tous pour aboutir correctement ; si un CODEP s'oppose à la fusion avec la Ligue pour former un Comité Interdépartemental de manière définitive, la Ligue s'orientera sur une transformation en Délégation.

Emmanuelle Ranchoup propose que des garanties soient données pour les discussions avec les CODEP, pour la période 2017-2020, si tout le monde est d'accord pour former un Comité Interdépartemental :

- **pour le Comité Directeur du Comité Interdépartemental** : elle propose que les membres des Comités Directeurs des Comités Départementaux qui ne sont pas membres du Comité Directeur de la Ligue soient intégrés de droit au Comité Directeur du Comité Interdépartemental (avec les membres du CD de Ligue actuels bien sûr), pour la période 2017-2020 (*à compter de 2020 des élections « classiques » se dérouleront à l'échelle du Comité Interdépartemental*) ;
- **pour les finances** :
 - l'argent dont disposerait en fin de saison les Comités Départementaux serait fusionné avec celui de la Ligue : Emmanuelle propose que l'on puisse faire apparaître clairement ces réserves par département dans des sortes de budgets annexes qui seraient entièrement consacrés aux départements dont proviennent les fonds, jusqu'à épuisement de ceux-ci (par exemple si un CODEP a 500 € sur son compte au moment de la fusion, les 500 € seront portés sur un compte annexe au compte de la Ligue et utilisés peu à peu uniquement pour des actions portant dans le Gard – ou pour des pratiquants du Gard, pour la formation par exemple, jusqu' à épuisement de la réserve) ;
 - pour les subventions et leur utilisation territorialisée, cf. développement plus haut (il est possible d'utiliser la même méthode de compte annexe pour suivre l'emploi des fonds (et pour pouvoir en rendre compte auprès des organismes financeurs, Conseils Départementaux et/ou DDCS en cas de fonds provenant du CNDS) ;
 - une seule cotisation sera demandée aux clubs (vote en Assemblée Générale), puisqu'il n'y aurait plus la strate Ligue + la strate CODEP (par contre la future strate « grande » Ligue pourrait demander une cotisation si l'AG le décide bien sûr – aux clubs de se mobiliser à ce sujet pour ou contre).
- **pour le calendrier** :
 - Emmanuelle propose que des règles puissent être définies, sous réserve de la disponibilité des dojos, pour que les stages soient bien répartis sur le territoire lors de l'élaboration du calendrier, avec notamment la répartition des stages avec le CEN missionnés (sur les deux saisons : au moins un sur le département 66, les autres se répartissant entre 30 et 34), des stages pour tous (au moins deux voire trois par département actif) ;
 - elle précise même que l'on pourrait envisager que deux stages puissent se tenir en même temps (ou sur des dates proches) en cas de très grande distance, mais que cela ne pourrait se faire alors que de manière concertée puisque cela serait fait au sein de la même structure ;
 - ces règles pourraient être valables même au-delà de 2020 bien sûr, puisqu'elles concerneraient le fonctionnement technique du territoire qui est libre.

Les membres du Comité Directeur sont d'accord avec ces éléments.

Pour information sur la situation dans les trois CODEP existants :

- les membres du Comité Directeur de Ligue qui sont également du CODEP du Gard pensent que cela ne devrait pas poser de problème particulier pour le Gard ; Julien Cuny, Vice-Président de la Ligue et Président du CODEP 30, indique avoir envoyé un courrier aux responsables des clubs du Gard en ce sens, indiquant que ceux qui y sont opposés doivent se faire connaître ; il nous tiendra au courant des réactions à venir (*complément pour information : pour l'instant pas d'opposition connue*) ;
- le CODEP 34 a prévu de réunir son Comité Directeur le samedi 28/01/2017 ;
- le CODEP 66 réunit une Assemblée Générale à ce sujet le samedi 14/01/2017 (*complément pour information : lors de cette AG le CODEP 66 a donné un avis favorable à la fusion en vue d'un Comité Interdépartemental*).

Nous devrions donc savoir assez rapidement quelle tendance est dégagée et sur quelle orientation nous pouvons partir (rédaction d'un traité de fusion en vue d'une fusion effective pour l'automne 2017 ou préparation des textes pour devenir une Délégation).

7. POINT SUR LES FINANCES

❖ PRESENTATION DES COMPTES

Pierre Brun distribue l'ensemble des documents relatifs aux comptes de la Ligue à ce jour, indiquant le montant du compte courant : 1 449.36 €.

Pour rappel le montant disponible sur le livret est de 6 092.64 €.

Dépenses principales : frais de déplacement et de restauration pour les intervenants en stages (pas de vacation) et pour les membres du Comité Directeur.

Recettes principales : entrées de stages, cotisations des clubs, ristournes à venir par la FFAB.

Pierre et Sylvie sont invités à prendre contact afin que d'ici la prochaine réunion pour refaire un point sur la transition en matière de trésorerie (les méthodes de tenu de comptes semblant différer) afin que les opérations effectuées sur cette période ne soient comptabilisées qu'une seule fois (et pas deux avec l'apparition de grosses sommes en « charges exceptionnelles » pour l'exercice actuel).

En outre, il est nécessaire de savoir quels clubs sont à jour de leurs cotisations sur les exercices 2015-2016 et 2016-2017 ; une transmission de la comptabilité antérieure et des pièces justificatives est donc nécessaire (y compris pour avoir les factures relatifs aux achats effectués par la Ligue concernant les tatamis et les divers matériels en stock – passeports, livres, DVD divers).

❖ REMBOURSEMENTS

Pierre Brun indique que l'on pourrait réfléchir à la définition des montants de remboursements dans le cadre des réunions du Comité Directeur et des intervenants en stages ; en effet, si les montants actuels sont calqués sur ceux appliqués par la Fédération, nous n'avons pas d'obligation de faire exactement la même chose, et l'on pourrait envisager de diminuer le montant maximum du repas du midi pour augmenter celui du soir.

Après discussion, il ressort qu'à ce jour nous gardons les mêmes règles qu'antérieurement (toujours

sous réserve de l'état des finances à revoir en fin de saison), avec 0.45 c./km et 28 € par repas maximum.

Il est également demandé si, lorsque deux stages ont lieu le même week-end avec les mêmes intervenants, ceux-ci puissent aller à l'hôtel plutôt que faire deux fois l'aller-retour (exemple du WE des 14 et 15 janvier 2017) : il est indiqué que oui, sachant que non seulement la chambre est moins chère que de multiplier l'aller-retour, mais qu'également même si la différence était plus importante mais minime il en va de la sécurité de tous.

Il est important de poser la question afin de valider ensemble cela, et tout le monde est d'accord.

Pierre termine en rappelant que, concernant les modalités de remboursement pratique, il convient :

- d'une part, de toujours accompagner la demande par le **formulaire de note de frais** (à demander) ;
- d'autre part, d'envoyer ses notes dans le délai de **deux mois** maximum (délai OK pour tous) ; les notes en « retard » à ce jour devront parvenir d'ici fin janvier et au-delà le délai de 2 mois accepté par tous s'appliquera.

Frédéric Lopez pose la question de savoir si ces frais peuvent faire l'objet d'un don à l'association dans le cadre du don déductible des impôts. C'est effectivement le cas : il conviendra de remplir un formulaire et d'écrire une lettre de renonciation aux frais (prendre contact avec Emmanuelle et Pierre pour la mise en place pratique).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La présidente,

Le secrétaire

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

François Pottier

Pierre Brun